

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC195

présenté par  
M. Bois, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« musique »

insérer les mots :

« et des variétés ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« ses »

le mot :

« leurs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de préciser que les dispositifs de soutien du CNM concernent aussi les variétés, en cohérence avec l'amendement présenté à l'alinéa 2.